

Quel procès ?

Faut-il pour juger les khmers rouges un tribunal et un procès purement cambodgiens ? Oui, parce que c'est une affaire nettement cambodgienne, qui s'est passée au Cambodge, où les bourreaux et les victimes ont été cambodgiens.

De plus, c'est l'occasion pour le Cambodge de montrer ses capacités comme il l'a fait avec les élections législatives, et d'exercer sa souveraineté.

Faut-il un procès international ? Oui, parce que le génocide cambodgien est un phénomène d'importance exceptionnelle, qui concerne l'humanité toute entière; parce que des pays étrangers y ont une grande part de responsabilités, et parce qu'un procès purement cambodgien risque de n'être pas crédible.

Plus généralement : faut-il un procès minimal, qui évite autant que possible de raviver les douleurs et les animosités, de rediviser les Cambodgiens alors que les plaies sont encore mal cicatrisées, qu'on est en pleine réconciliation, que les Cambodgiens sont heureux de se retrouver en paix, comme le Festival d'Angkor vient de le démontrer, et qu'ils ont de toutes autres préoccupations que de revenir sur ce passé ?

Ou bien faut-il considérer que si toute la vérité n'est pas dite, si les grands coupables ne sont pas punis, si les responsabilités individuelles et étrangères ne sont pas établies et rendues publiques, les Cambodgiens ne connaîtront pas la paix véritable ?

Il est clair que les responsables, les intellectuels, et les Cambodgiens anonymes sont partagés. Mais c'est le signe d'une bonne santé morale que la question soit ouvertement débattue.

Dans ce "Spécial procès" *Cambodge Nouveau* continue à donner la parole à ceux qui ont la charge d'éclairer la route et de conduire les destinées du Cambodge. *c.n.*

PROCES DES KHMERS ROUGES *entretiens avec*

- **Kem Sokha** Sénateur PSR, pdt de la commission des droits de l'Homme
- **Suy Nou** secrétaire d'Etat à la Justice
- **Lao Mong Hay** directeur de l'Institut Khmer pour la Démocratie
- **Ang Eng Thong** bâtonnier de l'ordre des Avocats.

KEM SOKHA Sénateur

Un procès "rapide", dans les mois qui viennent, n'apportera à mon avis qu'une justice partielle, disons à 60 %.

attendre pour un procès équitable

Pour avoir un procès qui représenterait une justice à 100 %, il faudrait beaucoup de temps. Du temps "juridique", peut-être un an, qui permettrait une bonne organisation technique. Et du temps "politique", pour permettre à l'opposition démocratique de gagner les prochaines élections. Si les démocrates étaient au pouvoir, alors on aurait un procès équitable ! On aurait un procès international, comme le souhaitent Sam Rainsy et le PSR.

je n'ai pas confiance

Pour ce procès des khmers rouges, il faut un tribunal entièrement international. La communauté internationale, qui a organisé les premières élections en 1993, a le devoir de terminer son travail par ce procès international.

Je n'ai pas confiance dans le système juridique actuel du Cambodge, ni dans le système mixte proposé par les Etats-Unis. Je crois qu'ils ont déjà en tête les noms des gens qu'ils veulent accuser.

si Ieng Sary n'est pas accusé, ce n'est pas sérieux
De deux à cinq accusés, à mon avis ce serait très insuffisant. Je pense plutôt une dizaine. Et si Ieng Sary, qui a été le numéro 2 des khmers rouges, n'en est pas, ce ne sera pas sérieux.

Les citoyens cambodgiens seront-ils libres de porter des accusations ? On pourrait organiser des audiences populaires dans les provinces, avec les institutions cambodgiennes et avec les ONG, recenser les accusations et témoignages, et transmettre aux juges. Ce serait long ...

je propose une

Pour ouvrir un vrai débat sur la façon de traiter ce procès, notre Commission sénatoriale des droits de l'Homme, dont je suis président, propose une réunion publique, au Sénat, qui réunirait des représentants du gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil Constitutionnel, du Conseil suprême de la magistrature, des ONG, ... au total 100 ou 200 personnes. Je viens d'écrire à ce sujet au président du Sénat Samdech Chea Sim.

Lors de cette réunion, on visionnerait deux cassettes : - l'une sur la Commission Réconciliation et Vérité de l'Afrique du Sud; - l'autre sur le tribunal. Ainsi les responsables verraient mieux de quoi il s'agit.

On demanderait aux participants de donner leur opinion sur ces deux formules. Et on leur demanderait de donner leur opinion sur le projet en cours.

le devoir des hommes politiques

Il est vrai que la population ne s'intéresse pas beaucoup au procès. Les gens pensent plutôt à leur vie quotidienne. Ce sont surtout les étrangers et les intellectuels cambodgiens qui veulent un procès. Mais c'est le devoir des représentants du peuple, des hommes politiques, d'y participer. En particulier le de-

voir des minorités politiques, de l'opposition, qui est plus près du peuple que la majorité au pouvoir, parce qu'elle a besoin du peuple pour prendre le pouvoir lors des prochaines élections. Ainsi l'opposition est plus proche des souhaits de la population.

s'intéresser aux pays responsables

Moi je voudrais que dans ce procès on ne s'intéresse pas seulement aux individus mais aux pays qui ont une responsabilité dans cette affaire. Je pense que Hun Sen ne veut pas protéger des individus, mais certains pays. Je voudrais que l'on dise quels pays ont une responsabilité : la Chine, mais aussi les Etats-Unis, la Thaïlande, et le Vietnam.

le rôle du Vietnam

Dans les années 1972-73 c'est le Vietnam qui a organisé les khmers rouges. Les Vietnamiens ont une grande responsabilité dans leurs débuts. Pendant la période khmère rouge j'ai été en tant que cultivateur dans les "zones libérées" par les Vietnamiens dans la région de Takéo. J'ai vu des attaques des Pol Pot contre le Vietnam, et les ripostes vietnamiennes. Je pense que les Vietnamiens auraient très bien pu empêcher les Pol Pot d'entrer au Vietnam, mais qu'ils ont laissé faire pour justifier ensuite leur invasion. Il y avait chez les Pol Pot un groupe pro-chinois et un groupe pro-vietnamien : ce sont ceux-là qui ont organisé l'invasion du Vietnam au Cambodge.

Je n'ai pas de preuve évidemment, mais je voudrais que le procès apporte des témoignages et des preuves. ■

A l'intérieur

SPECIAL PROCES <i>entretiens avec</i>	
documents et commentaires pp. 4-5-6	
Exploration pétrolière	p. 7
Médias, Livres <i>B. Hamel</i>	p. 8

Kem Sokha, Sénateur PSR	p. 1
Suy Nou, secrétaire d'Etat à la Justice	p. 2
Lao Mong Hay, Institut Khmer pour la démocratie	p. 2
Ang Eng Thong, Ordre des Avocats	p. 3

SPECIAL PROCES

S.E. Suy Nou
Secrétaire d'Etat
à la Justice

Tout le monde est d'accord maintenant pour que le procès soit cambodgien, selon les procédures cambodgiennes, mais avec des assistants, des conseillers, des juges "internationaux". Ainsi sera préservée la souveraineté du Cambodge.

La dernière décision sera prise par une "super-majorité" de 4 juges sur 5, impliquant obligatoirement un juge "international".

Un tribunal international est de toutes façons impossible : il sera refusé au Conseil de Sécurité de l'ONU par la Chine et par la Russie. Et puis un tribunal de type Nuremberg, ce serait faire juger les vaincus par les vainqueurs.

Jusqu'à présent l'ONU n'a pas donné son avis sur notre projet de loi. Le Conseil des ministres retarde jusqu'au 6 janvier le passage du projet de loi à l'Assemblée pour laisser à l'ONU le temps de répondre. Si elle ne dit ni oui ni non, nous considérerons que c'est une acceptation. Nous ne pouvons pas attendre encore longtemps ce procès, nous devons penser à nos problèmes d'aujourd'hui.

Mais alors se posera la question du financement. Sans réponse de l'ONU, nous demandons l'assistance de pays amis : France, Inde, URSS, Etats-Unis, ... Scinder le procès en deux, l'un pour les grands responsables, et un autre pour les moindres accusés ? Non, il y aura un procès global.

Indépendamment des actions décidées par les procureurs, les simples citoyens doivent avoir le droit de demander justice, en principe sans que cela entraîne de frais pour eux. Il pourra y avoir ainsi des actions spontanées, mais nous ne les favoriserons pas. Il n'y aura pas de propagande, pas de mise en scène.

Quand pourrait avoir lieu le procès ? On a dit en principe au premier trimestre. Mais plutôt au premier semestre, parce qu'on peut s'attendre à de fortes discussions à l'Assemblée nationale.

Dr Lao Mong Hay *Directeur de l'Institut Khmer pour la Démocratie* A défaut d'un procès de type Nuremberg, nous proposons que les grands responsables khmers rouges fassent des aveux publics, et que le Roi leur accorde son pardon

Nous sommes déçus, à l'Institut Khmer pour la Démocratie, par les concessions successives de l'ONU. Elle a écarté les recommandations de ses propres experts en faveur d'un tribunal international qui disaient que le système judiciaire et les tribunaux cambodgiens ne sont ni indépendants ni capables. Et qu'il faudrait très longtemps pour équiper techniquement les tribunaux cambodgiens.

L'ONU a insisté ensuite sur le nécessaire "caractère international du procès", puis laissé tomber ce principe pour "le standard le plus élevé". Kofi Annan a écarté aussi la position d'une autre équipe de magistrats venue pour parler avec le gouvernement et qui pourtant avait la mission de ne pas faire davantage de concessions.

Résultat : à l'Institut Khmer pour la Démocratie, nous n'avons pas confiance dans notre système judiciaire ni dans ce procès. Nous pensons qu'il ne résoudra pas notre passé tragique, qu'il n'exorcisera pas le diable khmer rouge dans le corps cambodgien.

Dès lors, si ce n'est pas un procès exorcisateur, pourquoi gaspiller d'énormes ressources financières et créer de nouvelles controverses ? Nous avons déjà assez de problèmes chez nous !

Y Chhien : avouer ? oui ...
J'en ai parlé avec Y Chhien [ancien khmer rouge, Gouverneur de Pailin] en octobre dernier, à Pailin. Il a critiqué à plusieurs reprises Sam Rainsy qui veut un procès international. Lui refuse un tel tribunal international. Mais à ma suggestion : le nouveau millénaire pourrait être l'occasion d'effacer vos mauvaises actions si vous et vos

"grands frères" vous les reconnaissez publiquement, Y Chhien a répondu *oui*. On pourrait alors peut-être envisager l'exil ?

pour un procès de type Nuremberg

A l'Institut Khmer pour la Démocratie nous souhaitons un procès de type Nuremberg, c'est à dire destiné à juger les grands responsables, selon des principes, des modalités, des procédures que notre système absorberait. Le procès ne durerait pas 10 ans ! On économiserait ainsi beaucoup d'argent.

Et on laisserait au système intérieur cambodgien le jugement des responsables de moindre importance (comme on a fait lors du procès de Nuremberg).

Ainsi serait respecté ce principe cardinal du droit que tout auteur d'un crime, qu'il soit indépendant, collaborateur ..., personnellement responsable, doit payer. Mais jusqu'ici, avec les exigences du Premier ministre, c'est impossible.

une autre solution : aveux publics et pardon du Roi

La solution alternative que je propose est celle-ci : on organiserait au stade olympique, qui peut contenir jusqu'à 100 000 personnes une très grande réunion, en présence du Roi et de la reine, avec tous les dignitaires et responsables. Là, les dirigeants khmers rouges avoueraient publiquement leurs crimes, ils reconnaîtraient leur culpabilité, ils demanderaient leur pardon au Roi, qui le leur accorderait. Il en a le pouvoir.

Ainsi les Cambodgiens pourraient dire : "nous avons réglé le problème".

On pourrait organiser le même type de cérémonie dans les provinces pour régler la

question au niveau local.

Hun Sen ne veut pas de procès

A mon avis Hun Sen ne veut pas de procès du tout. Pour plusieurs raisons : lui-même et ses collègues pourraient se trouver impliqués. Et aussi des pays étrangers : le Vietnam, la Chine surtout. J'estime que la Chine nous doit des excuses.

La Chine, membre Conseil de Sécurité de l'ONU, refuserait un procès international. A mon avis, la formule "5 et 4" (5 juges, et une majorité de 4 nécessaire pour les décisions) c'est une invention chinoise.

beaucoup de gens n'osent pas s'exprimer

La participation des Cambodgiens au procès qui se prépare ? Tout dépend de l'ambiance. Nous sommes encore dans une culture de peur. Surtout en province. La liberté existe, oui, mais elle est limitée à ceux qui osent s'exprimer. Beaucoup de gens n'osent pas. Par exemple dans les ministères, et même au sein du gouvernement. Certains n'encouragent en privé à exprimer ce qu'ils ne peuvent pas dire.

des décisions arbitraires

Pour ces gens qui ont été réarrêtés après avoir été libérés : c'est de l'arbitraire. Et pour les deux magistrats suspendus, il fallait suivre la procédure. Il y avait deux canaux : - une audience du Roi, qui est le président du Conseil Suprême de la Magistrature ; - ou un ordre donné au ministre de la Justice d'agir. Nous ne défendons pas les juges corrompus. Mais nous pensons qu'il fallait suivre la procédure et que seul le Conseil suprême de la Magistrature a le pouvoir de suspendre des magistrats.

A PROPOS ...

Code civil

Les Japonais (après les Français) travaillent sur le nouveau Code civil. Il comptera plus de 1000 articles. Il devrait être terminé dans 3 ans, c'est à dire en 2002, nous confirme le ministre de la Justice S.E. Ouk Vithun. Il faut rectifier, mettre à jour l'ancien Code civil du Sangkum des années 50, lui-même très inspiré du Code civil français.

ONU - Cambodge

Le bureau du "Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Phnom Penh", créé en 1993 pour rendre compte directement de l'évolution du Cambodge en matière de sécurité, de stabilité, de respect des droits de l'Homme, fermera fin janvier 2000. Il a été dirigé par Benny Widyo puis par Lakhan Mehrotra.

Les relations ONU-Cambodge restent assurées par le "Représentant permanent de l'ONU au

Cambodge", madame D. Mc Adams succédant à M. P. Matthews.

France / Santé

Le 4 janvier a été signée une convention de partenariat entre l'Association Nationale de Recherche sur le Sida (ANRS) et le ministère de la Santé du Cambodge.

Belgique / ITC

Le gouvernement belge augmente sensiblement son soutien au département *Génie Civil* de l'

Me ANG ENG THONG Bâtonnier de l'Ordre des Avocats "Pourquoi j'aurais préféré un procès international"

On ne sait pas encore quel système sera employé pour juger les khmers rouges. Après la rupture des discussions avec l'ONU, le représentant des Etats-Unis a voulu activer la procédure, il a fait en octobre une proposition que Hun Sen a acceptée. Selon cette proposition, le tribunal compterait une majorité de juges cambodgiens (3 sur 5), mais les décisions seraient prises obligatoirement par quatre d'entre eux, c'est à dire impliqueraient nécessairement un juge "international". Je trouve personnellement que c'est une bonne idée.

Le projet a été communiqué à l'ONU, on attend la réponse.

pourquoi je préfère un tribunal international

Mais, comme je l'ai déjà dit au journal *La Croix* en mars dernier, je souhaite que soit créé au Cambodge un tribunal entièrement international.

Le Gouvernement s'y oppose, disant que ce système porte atteinte à la souveraineté du Cambodge.

Il faut se rappeler que le 19 août 1950 le Cambodge a adhéré à la Convention de l'ONU "pour la prévention et la répression des crimes de génocide ou autres". Mais il n'a pas créé de législation interne

à ce sujet.

Il faut avant toute chose que l'Assemblée nationale vote une loi de rétro-activité car selon la formule "*nullum crimen sine lege*": il n'y a pas de crime s'il n'y a pas de loi.

Nulle part dans notre code il n'a jamais rien existé concernant le crime de génocide, ni le crime contre l'humanité, ni le crime de guerre. On ne trouve que "la révolte contre le pouvoir révolutionnaire" qui n'a rien à voir.

L'article VI de la Convention indique que si le pays a la capacité d'organiser le procès et si les tribunaux sont capables, alors le procès a lieu là où le génocide a eu lieu; s'il n'ont pas cette capacité, alors il y a tribunal international - mais le lieu n'est pas précisé, rien ne dit que ce doit être obligatoirement à La Haye.

Je suis d'avis que le procès ait lieu à Phnom Penh parce qu'il concerne tous les Cambodgiens et qu'ainsi ils pourront le suivre. Et aussi parce que les avocats et les juges cambodgiens s'instruiraient.

pas d'"assistance"

Quant à une participation étrangère, une "assistance" de magistrats étrangers, je n'aime pas ce mot. Ces conseillers, ces assistants, qui seraient responsables? Il faut qu'une organisation, un

groupe nettement défini soit clairement responsable.

certaines victimes ne doivent pas devenir juges

Il est meilleur d'avoir un tribunal international parce que dans cette affaire on peut considérer que tous les Cambodgiens sont des victimes. Il ne s'agit pas seulement de cas individuels, de gens qui ont perdu des membres de leur famille, c'est la société toute entière qui subit aujourd'hui encore les conséquences du régime khmer rouge, avec toutes les destructions matérielles et morales.

Nous sommes tous victimes, et nous ne pouvons donc pas devenir juges. Si certaines des victimes deviennent juges des autres, est-ce le bon sens? Ce ne peut être alors que la loi du plus fort.

C'est pourquoi à mon avis il faut laisser quelqu'un d'impartial, qui n'a aucun problème avec aucune des parties, le soin de juger.

les raisons de Hun Sen

Un tribunal international avec ses propres lois, ses propres disciplines, serait complètement séparé du système cambodgien. Le Premier ministre le refuse sous prétexte que cela porterait atteinte à la souveraineté nationale. Mais il y a d'autres raisons.

Veut-il éviter d'impliquer la Chine? Peut-être. Le gouvernement chinois a dit qu'il opposerait son veto au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, il considère que ce procès est une affaire intérieure du Cambodge.

Pour protéger certains khmers rouges? On ne sait pas. Hun Sen a dit que le procès ne concernerait que 4 ou 5 hauts responsables khmers rouges. Mais on ne peut pas décider d'avance! Il faut compter avec des complices. Le procès fera apparaître des choses nouvelles. On ne peut pas savoir combien de gens seront impliqués. Peut être une vingtaine de hauts responsables, peut-être entre 20 et 30? Cela dépendra des procureurs.

Il y aura aussi des accusés particuliers: il a été gracié par le Roi.

Il y aura aussi des accusations individuelles. Les preuves seront très difficiles à ap-

porter, si longtemps après, mais il peut y avoir des corrélations, des interactions... on peut le faire.

Il faudra cependant limiter: on ne peut pas accuser 2 millions de gens! Les petits exécutants qui n'ont fait que strictement obéir aux ordres ne seront pas inquiétés. Entre 4 ou 5 accusés et 2 millions, il faudra choisir. La loi devra définir les domaines d'investigation.

Il faudra enfin que le jugement ait une "norme internationale", c'est à dire que les peines ne soient ni trop lourdes ni trop légères.

recherche des preuves

Il existe une documentation. Celle qui a servi au procès d'août 1979, et il existe un organisme qui collecte la documentation. Le directeur du Centre de documentation Youk Chan (Thang Yu) a beaucoup travaillé sur les témoins et les preuves. Je suis moi-même d'ailleurs un témoin oculaire. A mon avis il existe beaucoup de témoins qui voudront témoigner.

Des travaux de recherche comme ceux de S. Heder, de Ben Kiernan et d'autres sont utiles. Ils n'apportent pas de preuves mais constituent des "commencements de preuves".

deux ans de procès?

Le procès à mon avis pourrait être long. Au moins deux ans à partir de l'arrestation. Il faut prévoir le jugement en première instance, la procédure d'appel, et la Cour suprême (en France la Cour de Cassation).

Et il faut d'abord créer le droit pénal qui pour l'instant ne parle pas de génocide. Il faut agir selon un programme, sinon on n'en verra jamais la fin.

Il est bien possible que certains des accusés meurent avant la fin du procès.

plus grave que la bombe atomique

Ce génocide a été plus grave même que la bombe atomique! Il faut penser qu'en plus des victimes individuelles il a détruit pour longtemps la société, il a porté tort au bouddhisme, il a détruit l'économie: avant 1970 il n'y avait pas de problèmes de nourriture au Cambodge!

Un procès largement contrôlé par les Cambodgiens

Dans sa formule actuelle, c'est à dire après son examen par le Conseil des ministres et avant le débat à l'Assemblée nationale, et l'examen par le Sénat et le Conseil constitutionnel, le projet de loi concernant le procès des khmers rouges donne un pouvoir considérable à la partie cambodgienne, notamment tout pouvoir d'accuser et d'acquitter.

- **poursuites**: le projet prévoit que, pour que quelqu'un soit poursuivi, les deux procureurs, le Cambodgien et l'"international" doivent être d'accord. Ainsi, il suffit que le procureur cambodgien refuse pour que le suspect échappe au jugement.

-- **jugements**: de même, au sein d'un tribunal composé de 3 juges cambodgiens et de 2 "internationaux", les jugements seront décidés par une majorité de 4 juges sur 5. Ainsi, un au moins des deux juges "internationaux" sera nécessairement impliqué. Les juges cambodgiens ne pourront pas décider

seuls. Mais les juges internationaux non plus. Et si la "super-majorité" de 4 n'est pas atteinte, alors l'accusé est acquitté.

On voit qu'il suffit que deux des 3 juges cambodgiens soient d'accord pour que l'accusé soit acquitté.

Autres dispositions qui favorisent la partie cambodgienne:

- **nominations**: c'est le Conseil suprême de la magistrature qui décidera finalement de la nomination du procureur et des juges internationaux sur une liste présentée par le Secrétaire général des Nations Unies - ou à défaut par des Etats membres.

- **remplaçants**: en cas d'absence pour quelque raison que ce soit, les magistrats "internationaux" seront remplacés par des collègues choisis par le CSM sur la liste proposée par les Etats membres ou par l'ONU (et non par des magistrats Cambodgiens, article modifié par le Conseil des ministres).

c.n.

KHMERS ROUGES : à propos du procès

le procès de 1979

Bn août 1979, c'est à dire sept mois après la débâcle des khmers rouges devant l'offensive vietnamienne (30 décembre-7 janvier 79) avait lieu, en leur absence, le procès des deux principaux responsables de "la clique Pol Pot - Ieng Sary".

On peut avoir une connaissance précise de ce procès grâce au recueil de documents de 350 pages publié en 1988 à Phnom Penh, en français, par "un groupe de juristes cambodgiens".

On peut voir que ce procès n'a pas été mené de façon fantaisiste. Il y a eu une solide documentation des divers chefs d'accusation, rapport d'enquêtes sur les lieux, témoignages nombreux (par exemple celui de Tep Vong, aujourd'hui Supérieur de l'ordre Mohanikay), réquisitoire, interventions (par exemple du juriste japonais Osaki), plaidoyers (notamment de Dith Munt, aujourd'hui président de la Cour suprême), jugement avec 42 pages d'"attendus".

Depuis 20 ans la recherche sur la période khmère rouge a beaucoup progressé. Mais l'essentiel est déjà là : très nombreux témoignages précis, documentation "par domaines" des crimes des khmers rouges (population des villes, militaires, intellectuels, santé, éducation, agriculture, religion, minorités, tortures, ...).

Ce qui pourrait changer lors du deuxième procès que l'on prépare :

- le nombre des accusés, selon toute vraisemblance, sera nettement plus élevé, même si l'on ne retient que les grands responsables;

- la Chine sera sans doute moins "chargée" que lors du procès de 1979 où son rôle a été très fortement souligné et dénoncé.

Le procès de 1979 ne dit rien du rôle des Etats-Unis (alors que les bombardements américains ont décidé quantité de Cambodgiens à s'enrôler dans les rangs khmers rouges); il ne mentionne qu'à peine celui de la Thaïlande; et pas du tout celui du Vietnam.

Faut-il voir dans les terribles accusations portées en 1979 contre la Chine l'influence des vainqueurs, le Vietnam, et l'URSS ? Ou peut-être une tentative des Cambodgiens pour se décharger sur la Chine de leurs propres responsabilités ? Ou bien traduisent-elles une réalité qui serait le rôle moteur de la Chine dans toute l'affaire ?

On comprend bien en tous cas que Pékin ne tient pas du tout à ce qu'on revienne aujourd'hui sur ce chapitre. Et que le gouvernement cambodgien ne voudrait pas froisser la Chine, devenue un partenaire économique important.

Ci-après des extraits du procès de 1979 et des commentaires qui éclairent l'un des aspects du complexe phénomène khmer rouge : le rôle de la Chine.

c.n.

ceci pourra nous dédommager entièrement des pertes subies ..."

le Cambodge base contre le Vietnam ?

Extraits de témoignages :

"(...)M. Ung Pech a déclaré d'autre part que les autorités de Pol Pot l'avaient envoyé à Kompong Som (...) C'était là qu'il avait vu des cargos chinois débarquer d'innombrables caisses d'armes et de munitions. Cette importation importante confirme le plan d'installation d'une base logistique chinoise à Phnom Penh où nous avons découvert un grand nombre de stocks d'armes et de munitions dépassant de loin les besoins de la défense du Cambodge tout entier. Ils étaient sans doute destinés à une offensive de grande envergure contre le Vietnam et le Laos".

[Ben Kiernan ("Le Génocide Cambodgien") confirme, selon le témoignage du même Ung Pech, les livraisons d'armes par la Chine : "A partir de 1976 de l'artillerie, des chars, des fusils au rythme de 2 à 3 convois par mois (...). Il y a d'importantes livraisons en octobre et novembre 1978. Qui donc a été moteur dans cet armement soutenu du Cambodge : les dirigeants khmers rouges, ou la Chine ? Sans doute les deux côtés à la fois. Selon Ben Kiernan c'étaient les responsables khmers rouges qui étaient demandeurs d'armes -et même d'une usine d'armements. Ils ont eu l'ambition délirante de reconquérir le Kampuchea Krom et lancé dès 1975 des attaques frontalières. Ce sont d'ailleurs ces attaques qui ont déclenché la foudroyante riposte vietnamienne de fin 1978.

Mais les demandes d'armes du Kampuchea démocratique étaient toujours bien reçues par Pékin. La Chine a sans doute cherché à donner un avertissement au Vietnam passé dans le camp de l'URSS, à lui faire sentir le danger d'un encerclement -mais certainement pas à l'attaquer ni à l'envahir.

Peut-être la Chine pensait-elle aussi à contrer un éventuel expansionnisme vietnamien. C'est ce que peut faire penser la construction de l'aéroport de Kompong Chhnang avec sa piste de 2500 m. -ndlr].

Selon le jugement de 1979 : "(...) il est clair que les réactionnaires pékinois se sont servis de cette clique pour mener la guerre d'agression contre le Vietnam afin de la combiner avec l'agression

Créé "en vertu du décret-loi n° 01 du 15 juillet 1979 du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea", le "Tribunal Populaire Révolutionnaire siégeant à Phnom Penh pour le jugement du crime de génocide commis par la clique Pol Pot-Ieng Sary et siégeant en audiences publiques du 15 au 19 août 1979 avec la composition suivante (...) (suivent 42 pages de "considérant ...") :

"Le conseil de jugement du tribunal populaire révolutionnaire décide :

1. Les accusés Pol Pot alias Saloth Sar et Ieng Sary sont coupables de génocide.
2. Les accusés Pol Pot alias Saloth Sar et Ieng Sary sont condamnés à la peine de mort par contumace.
3. La totalité des biens des accusés Pol Pot et Ieng Sary est confisquée.
4. La totalité des preuves dans cette affaire est confiée aux ministères de l'Intérieur et de la Défense à toutes fins utiles.
5. Les accusés Pol Pot et Ieng Sary ont le droit d'adresser des requêtes pour demander la réduction de leur peine dans un délai de sept jours (...)
6. (...).

les objectifs de la Chine

recupérer le Sud-Est asiatique

Extraits du jugement :

"Les réactionnaires de Pékin voulaient utiliser la clique génocidaire de Pol Pot - Ieng Sary comme force d'assaut contre-révolutionnaire afin de mettre en pratique leur stratégie expansionniste en Indochine et au Sud-Est asiatique ainsi que Mao Zedong l'avait affirmé en 1965 :

"Nous devons reprendre le Sud-est asiatique, qui comprend le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie, la Malaisie, le Singapour. Le Sud-Est asiatique est une région riche, ayant de nombreux minerais; il mérite qu'on emploie des efforts pour le récupérer. Dans l'avenir, cette région sera d'un grand intérêt pour le développement de l'industrie chinoise. Et

Quelle "clique" ?

L'expression la clique Pol Pot Ieng Sary reflète une certaine vérité dans la mesure où Pol Pot et Ieng Sary, beaux-frères dès 1950, ont été associés sur le terrain (dans le nord-est du Cambodge) depuis 1967 (Ben Kiernan *Le Génocide au Cambodge*). Avec leurs épouses, Khieu Thirith et Khieu Ponnary, ils ont formé le noyau dur de l'"Angkar". Avec aussi plusieurs autres tels que Khieu Samphan, Son Sen, Nuon Chea, Ta Mok, Ke Pauk, Vorn Vet, les Thioun... Ieng Sary (Kim Trang), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du

Kampuchea démocratique de 1975 à 1979 a été jusqu'en 1991 "l'interlocuteur exclusif des autorités chinoises pour tout ce qui concerne l'assistance militaire et financière fournie par Pékin aux khmers rouges" (R. Jennar *Les Clés du Cambodge*).

Il y a donc eu effectivement collaboration étroite, en tandem, pendant 40 ans, entre Pol Pot et Ieng Sary, notamment lorsque le second, à Pékin, assurait les relations avec le bailleur des fonds et des armes (le gouvernement chinois) qu'utilisait, au Cambodge, le premier.

à propos du procès

qu'ils préparaient au nord".
[l'attaque chinoise à la frontière nord du Vietnam, pour le "punir", a eu lieu en février et mars 1979. -ndlr].

après 1979 la Chine persiste et passe par la Thaïlande

Extraits du jugement de 1979 :

" (...) Même après cette date [le 7 janvier 1979] les réactionnaires pékinois continuaient à aider la clique génocidaire Pol Pot Ieng Sary.

"D'après les documents saisis à Tansanh, les réactionnaires pékinois ont de nouveau affirmé à Ieng Sary qu'ils continueront à fournir l'argent, les armes, les vivres, une station radio à la clique génocidaire Pol Pot Ieng Sary en transitant par la Thaïlande".

[De fait, confirme Nicolas Regaud ("Le Cambodge dans la Tourmente") dès le 13 janvier, "Ieng Sary se rend à Pékin et reçoit de Deng Xiaoping un soutien moral, politique, financier et militaire, et 5 millions d'US\$ renouvelables destinés à accélérer la réorganisation militaire.

"Les khmers rouges étaient donc assurés du soutien chinois, mais aussi de la complicité thaïlandaise puisque au lendemain de la rencontre Ieng Sary - Deng Xiaoping Bangkok avait conclu avec Pékin un accord prévoyant le libre transit de l'assistance chinoise via le territoire thaï en échange de la fin du soutien chinois à la guérilla communiste en Thaïlande".

"La Thaïlande autorise l'utilisation de son sol pour héberger les bases khmères rouges. Elle accorde toutes les facilités pour l'équipement et l'entraînement des forces khmères rouges. Elle fournit les moyens de transit, d'hébergement, et de transport des dirigeants khmers rouges. La ancienne base américaine de Takli devient le centre opérationnel de la plus importante coopération de la Chine en Asie du Sud-est" (R. Jennar, Les Clés du Cambodge).

La motivation de Pékin est évidemment de combattre la poussée vietnamienne dans la Péninsule, menace devenue cette fois bien réelle.

la stratégie américaine

La Chine et la Thaïlande ne sont cependant pas été les seules à se servir des khmers rouges contre le Vietnam. En "janvier 1980 les Etats-Unis commencent, en secret, à financer la

reconstitution de l'armée de Pol Pot. De 1980 à 1986 ils verseront 85 millions de dollars" à travers une organisation humanitaire établie à Bangkok (R. Jennar, Les Clés du Cambodge).

C'est au reste une idée ancienne des Etats-Unis que d'utiliser le Cambodge comme un moyen d'endiguer l'expansionnisme soviétique en Asie du Sud-est : c'est "le principal objectif de l'alliance américano-chinoise élaborée par Nixon à partir de 1972", note très justement Marek Sliwinski (Le Génocide Khmer Rouge).

Il poursuit : "En se plaçant résolument aux côtés des Chinois, contre les Vietnamiens soutenus par Moscou, les Khmers rouges devinrent, peut-être malgré eux, les principaux exécutants de cette politique".

De ces autres soutiens aux khmers rouges, de ces combinaisons de grandes puissances dont le Cambodge fit les frais, le jugement de 1979 ne dit rien. C'est l'une des raisons pour lesquelles on peut regretter que le procès qui se prépare ne porte pas sur les 30 dernières années, comme il avait été d'abord envisagé. Il restera aux historiens de répartir les responsabilités au niveau des gouvernements. -ndlr].

"c'est la Chine qui a poussé au génocide"

Extraits du jugement de 1979 :

"Les réactionnaires pékinois (...) ont massivement augmenté leur aide militaire, disposé un dense réseau de conseillers (5000, semble-t-il ndlr) afin de contrôler toutes les activités de Pol Pot Ieng Sary. Ils ont poussé cette clique à appliquer la politique de génocide extrêmement sanguinaire et barbare à l'encontre de notre peuple. Ils ont poussé à des provocations armées contre la Thaïlande et le Laos, ainsi qu'à une guerre d'agression contre le Vietnam.

"Si les réactionnaires pékinois l'ont encouragée et poussée à s'engager chaque jour davantage dans l'accomplissement du crime de génocide, à détruire complètement les bases sociales du Cambodge, c'était pour serrer de plus en plus fort le nœud coulant autour du cou de Pol Pot Ieng Sary, les obligeant à être de plus en plus dépendants de Pékin.

"Sans l'aide, sans les encouragements, sans les directives des réactionnaires pékinois, la clique génocidaire de Pol Pot Ieng Sary n'aurait

pu commettre le crime de génocide contre le peuple du Cambodge sur une aussi grande échelle et d'une façon aussi barbare. Sans l'aide, sans les encouragements, sans les directives des réactionnaires pékinois, elle n'aurait pu commettre des provocations armées contre les pays voisins et pousser à la guerre d'agression contre le Vietnam.

[Cette accusation, qui est centrale dans le procès de 1979, est loin d'être prouvée. Elle relève plutôt de la propagande soviéto-vietnamienne. On peut faire observer à ce propos que le "recueil des pièces essentielles du procès de 1979" dont nous donnons ici beaucoup d'extraits a été réalisé en 1988, c'est à dire peu de temps avant le retrait des Vietnamiens du Cambodge (septembre 1989), et publié peu après, peut-être comme un dernier effort pour éliminer tout risque de retour des "Pol Pot -Ieng-Sary" par des voies politiques.

La Chine moteur, voire commanditaire du génocide ? Il semble au contraire que Pékin ait fini par s'inquiéter de la mauvaise image que les khmers rouges avaient à l'étranger. Au contraire de Mao, enthousiasmé par la révolution khmère rouge, il semble que Chou Enlai ait tenté, en vain de modérer ses leaders. Selon Marek Sliwinski "De son lit de mort, Zhou Enlai conseilla à Khieu Samphan et à Ieng Thirith (madame Ieng Sary) "de ne pas suivre le mauvais exemple du Grand Bond en Avant".

Cependant, si la Chine n'a pas poussé expressément les khmers rouges au génocide, elle n'est pas intervenue non plus pour les arrêter, alors qu'elle en aurait eu le pouvoir -ndlr]

La Chine inspiratrice de Pol Pot - Ieng Sary

Extraits du jugement de 1979 :

"Pol Pot a affirmé : "Nous avons appliqué de façon créatrice et avec succès les pensées de Mao Zedong aux réalités cambodgiennes ... L'aide chinoise la plus précieuse pour le Cambodge, c'est la pensée de Mao" (allocution du 28.9.1977).

"Isolés politiquement dans le pays et dans le monde, Pol Pot et Ieng Sary se sont appuyés davantage sur les réactionnaires de Pékin pour s'accrocher au pouvoir.

"Ils ont toujours été encouragés et

(suite page 6)

"Génocide"

Il est communément admis qu'il n'existe dans le droit cambodgien aucune référence au "crime de génocide".

On lit pourtant dans le recueil des pièces essentielles du procès de 1979 :

"Nous référant à l'article 1 du décret-loi n° 01 du 15 juillet 1979 du Conseil révolu-

tionnaire populaire du Kampuchea et en examinant dans le même temps le droit international (dont la Convention de 1948) sur la répression du génocide, nous sommes arrivés à cette conclusion que les actes criminels ci-dessus rappelés des accusés Pol Pot et Ieng Sary ont été commis avec l'intention évidente de

génocide. Par conséquent les accusés ont commis le crime de "génocide".

"Le crime de génocide est ainsi défini dans l'article 1 du décret-loi n° 01 du 15 juillet 1979 :

"Massacres planifiés de groupes d'habitants innocents; expulsion des habitants des centres urbains et

des villages pour ensuite les concentrer et les contraindre à se livrer aux travaux forcés dans des conditions devant entraîner leur destruction physique et mentale; destruction de la religion; destruction des structures économiques, culturelles et des rapports familiaux et sociaux".

à propos du procès

aidés par les réactionnaires de Pékin pendant que toute l'humanité progressiste condamnait de la façon la plus sévère leur crime de génocide. Dans une rencontre avec Pol Pot et Ieng Sary, Mao Zedong a déclaré :

"Camarades, vous avez obtenu un succès spectaculaire. D'un seul coup, toutes les classes sont éliminées; les communes populaires à la campagne avec leurs paysans pauvres et leurs paysans moyens de la couche inférieure, tel sera notre avenir".

"En fait la clique génocidaire de Pol Pot Ieng Sary, en collusion étroite avec les expansionnistes d'une grande nation, les réactionnaires pékinois, était sous la dépendance de Pékin (...)

"L'emploi des enfants, des adolescents comme bourreaux dans les massacres des différentes couches de la population (y compris les proches parents des exécutants) était la copie fidèle de la révolution culturelle chinoise. [Ben Kiernan note que sur les 111 gardiens de Tuol Sleng, 82 avaient entre 17 et 21 ans, ndr].

"La politique de Pol pot et Ieng Sary, qui s'appuie principalement sur les paysans pauvres et les paysans moyens de la couche inférieure pour faire la révolution et qui nie le rôle dirigeant de la classe ouvrière, était le produit de l'idéologie de Mao Zedong".

[Le rappel du "rôle dirigeant de la classe ouvrière" trahit la lourde patte du style soviétique; il traduit bien la querelle idéologique qui a si longtemps opposé Moscou à Pékin : révolution ouvrière contre révolution paysanne. Et la lutte acharnée de l'URSS pour conserver le leadership idéologique.

Rappelons la thèse de Ben Kiernan (opposée à celle de M. Vickery): il ne s'est pas agi au Cambodge d'une révolution paysanne, mais bien plutôt raciste et xénophobe; elle n'allait pas "dans le sens de l'histoire" mais s'y opposait et "le maoïsme offrait une idéologie utile pour y parvenir".

Cette thèse suppose chez les dirigeants khmers rouges une sorte de programme propre, clairement défini et leur attribue donc l'entière responsabilité de leurs actes.

En tous cas la liaison directe entre l'expérience khmère rouge et la révolution

culturelle chinoise est un fait.

Et reste que les deux partenaires, l'un utilisant l'autre et inversement, ont également échoué. -ndlr].

Aide chinoise ? Ou pillage ?

Extraits du jugement de 1979 :

"A l'égard du peuple khmer, la trahison de Pol Pot et de Ieng Sary consistait à exporter une énorme quantité de riz et de caoutchouc vers la Chine. D'après les documents que nous avons découverts, l'exportation de riz en 1977 était de 480 000 tonnes. Pol Pot n'avait prévu pour 1977 que 400 000 tonnes au moins et 430 000 tonnes au plus. D'après ce même document la Chine en exigeait 625 000 tonnes.

"(...) On peut estimer que la production annuelle de paddy pendant la campagne rizicole de 1975-76 était de 3,36 millions de tonnes et le régime accordé à moins de 6 millions d'habitants, successivement réduits à 5 millions, fut de beaucoup inférieur à 1,2 million de tonnes qui auraient suffi à la consommation intérieure pour un an. Où donc allaient chaque année les 2 400 000 tonnes restantes, ou tout au moins 2 millions de tonnes de riz khmer ? Que dire du commerce avec la Chine qui se limitait à l'importation de 2 bicyclettes chinoises par village, voire par district, et des médicaments chinois très rarement disponibles d'ailleurs ?

"La ration accordée à la population khmère en 1975-76 est estimée à seulement 600 000 tonnes (soit une tonne pour 10 habitants pendant un an), 500 000 tonnes en 1976-77, 400 000 tonnes en 1977-78. Pourtant la population khmère devait diminuer de 6 à 4 millions d'habitants pendant une période de 3 ans. Le taux de natalité sous le régime de Pol Pot était insignifiant car les nouveaux-nés mourraient souvent quelques jours après.

"En 1976-77 et en 1977-78, les quantités exportables variaient de 2,14 millions de tonnes à 1,76 million de tonnes. Alors que d'après les documents de Pol Pot que nous avons découverts, la Chine exigeait pour 1977 au moins 400 000 tonnes d'exportation et au plus 625 000 tonnes. La différence est vraisemblablement destinée à constituer une réserve importante de riz pour préparer l'offensive de grande envergure contre le Vietnam et le Laos.

"(...) M Vandy Kaonn, gardien de champs de manioc dans une plantation d'hévéas à Meak, srok de Stung Trang, à Kompong Cham, en 1977-78, a rapporté qu'il avait vu beaucoup de camions y transportant du riz vers le nord. Ces transports singuliers qui se faisaient pendant toute la nuit, et ce durant des mois, visaient sans doute à cacher des vivres dans des stocks stratégiques situés en différents points du territoire".

De son côté Ben Kiernan (*Le Génocide au Cambodge*) donne des précisions

sur l'aide chinoise. Sans perdre de temps, d'avril à août 1975 Ieng Sary, Pol Pot et Khieu Samphan se succèdent à Pékin pour y négocier l'aide directe de la Chine.

Cette année-là Pékin envoie 61 000 tonnes de riz, 30 000 t de mazout, 3000 t de kérosène, du tissu ... Les boeing chinois se posent à Phnom Penh dès juin, "des bateaux chinois de 2 à 4000 tonnes accostent tous les mois à partir du milieu de 1975 (...). Il y a bientôt largement plus d'un millier de Chinois à Phnom Penh et dans les autres villes du pays au titre de conseillers techniques". La Chine "devient le seul état étranger à jouer un rôle de premier plan au Cambodge et la seule dispensatrice d'aide militaire".

Mais très vite le Cambodge doit fournir une contre-partie. Plusieurs accords commerciaux sont signés. "A partir de 1976, tous les bateaux repartaient avec du caoutchouc [20 000 tonnes en 1976 selon Ung Pech] et du riz (...). A la fin de 1976 d'"énormes quantités de riz". Les exportations comportent aussi poivre, cardamome, graines de sleng, kapok, quantités de produits rares : graines et semences, fleurs de frangipaniers, os de tigre, têtes de geckos, ...

et le Vietnam ?

Personne ne songe à attribuer au Vietnam de responsabilité dans le génocide. Mais c'est le gouvernement de Hanoï qui a formé les premiers communistes cambodgiens (parmi lesquels Pol Pot et Ieng Sary) et les premiers khmers rouges. Dès 1954, après la conférence de Genève, le Viet Minh enmène au Vietnam 4000 Khmers issarak "dont Ho Chi Minh fera plus tard des communistes qu'il enverra de nouveau au Cambodge, le moment venu pour y créer des cellules dans les usines et services administratifs cambodgiens particulièrement dans les lycées privés de la capitale" (Vandy Kaonn). Les premiers maquis khmers rouges au Cambodge après 1970 et la création du FUNK sont sihanoukistes et soutenus par 5 divisions nord-vietnamiennes.

Pendant la période Pol Pot une partie des khmers rouges, dans l'est du Cambodge, ne partageant pas l'option chinoise de Pol Pot - Ieng Sary, est restée plus ou moins pro-vietnamienne (d'où les purges décidées par l'Angkar). Certains (voir entretien avec Kem Sokha dans ce numéro) estiment même que les Vietnamiens ont laissé les Khmers les attaquer à la frontière, les provoquer, pour justifier ensuite leur invasion, et leur occupation du Cambodge.

Bref, le rôle du Vietnam lui aussi pourrait être éclairci lors d'un procès "global".

[au cours des 12 derniers mois, sur le procès, dans *Cambodge Nouveau* : Son Chhay (n° 124), Ok Serei Sopheak (122, 113), Om Yenttieng (121, 110), Say Bory (111), Moeung Sonn (cn 107), et n° 106.

A PROPOS ...

Institut de Technologie du Cambodge (ITC) : 250 000 dollars pour 2000, après 60 000 \$ en 1997 et 150 000 \$ en 1999. Fin 2000 une dizaine de stagiaires cambodgiens auront complété leur formation universitaire à l'Université Libre de Bruxelles.

L'ITC, géré par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), a un statut multilatéral. La France assure 80 % de son budget.

Saïgon - Siem Reap

C'est le trajet Ho Chi Minh - Siem Reap que Saïgontourist projette de réaliser en hydrofoil (cn 126), et non Hanoï - Siem Reap !

Le point sur

l'exploration pétrolière

Beaucoup d'argent a été dépensé depuis 10 ans dans l'exploration des eaux cambodgiennes, sans résultat probant. Cette situation un peu décevante donne d'autant plus d'intérêt à l'exploration de la zone contestée par le Cambodge et la Thaïlande, plus prometteuse. Rappelons que le fuel est l'une des principales importations du Cambodge : 558 000 tonnes en 1998, pour 1,12 million de dollars, soit environ 15 % des importations totales. Et la consommation augmente ...

L'exploration des eaux cambodgiennes du Golfe de Thaïlande n'a pas jusqu'à présent apporté de résultats probants. 8 forages ont au total été réalisés entre 1991 et 1996 dans les blocs 1, 2, 3 et 4, et un en 1998 dans le bloc 4.

On a trouvé des traces d'hydrocarbures, mais pas de gisement exploitable. Les sociétés impliquées, *Enterprise Oil*, *Premier Oil*, *Campex*, *Idemitsu*, ont finalement abandonné.

Reste en activité actuellement la société australienne *Woodside Petroleum* qui a signé un accord pour réétudier les résultats géologiques obtenus jusqu'ici, et qui va réaliser vers la mi-2000 un forage dans le bloc 5 (contrat : *cn 90*).

la zone disputée entre Cambodge et Thaïlande

La zone contestée entre Cambodge et Thaïlande (*overlapping zone*) est très prometteuse étant donné la proximité de champs existants. Quatre "zones" (*areas*) remplacent les anciens blocs 27 à 32.

Les négociations entre les deux pays continuent. Il s'agit ici de rechercher un accord portant uniquement sur les hydrocarbures, exploration et exploitation, partage, indépendamment des négociations sur les frontières maritimes.

Il y a des progrès, mais il est encore impossible de donner une date pour un accord final. On se rencontre 4 fois par an, entre représentants des gouvernements et des compagnies.

On peut parler de discussions amicales et de bonne volonté de part et d'autre, mais le MOU (*memorandum of understanding*) entre les deux pays n'est pas encore signé. L'idée est un "développement conjoint" et un partage 50 / 50. Mais les Thaïs n'ont pas encore donné leur accord.

Pratiquement, on manque encore du cadre légal, pour lequel nous avons besoin d'experts étrangers. Ces experts, britannique et australien, sont au Cambodge et vont préparer des lois sur la zone contestée, et sur la création de l'Autorité Cambodgienne pour le Pétrole. Lorsque ces lois auront été adoptées, vers la mi-2000 (on ne sait pas encore si ce seront des lois devant être approuvées par l'Assemblée nationale ou des *anukret*), on pourra alors créer une **Autorité Nationale pour le Pétrole**, et ensuite avec les Thaïlandais une Autorité Conjointe : **Joint Authority Cambodia Thailand (JACT)**.

Quatre opérateurs

Les 4 blocs de la zone disputée auront chacun leur "opérateur", une compagnie qui pourra être associée à d'autres, mais qui aura une part majoritaire dans l'association.

Côté Cambodge, 4 opérateurs ont été choisis : *Idemitsu*, *Comico*, *BHP* et *Enterprise Oil*. On sait déjà que pour le **bloc I**, 3 compagnies seront associées (60-20-20); pour le **bloc II** 2 compagnies (60-40), **blocs III et IV** : comme le bloc I.

Côté thaïlandais on applique le même système. On sait qu'il y a plus de 4 compagnies sur les rangs.

Il n'y aura finalement que 4 opérateurs, qui seront choisis, après négociations entre compagnies, et négociations entre compagnies et la **Joint Authority Cambodia Thailand**.

L'Autorité Conjointe Cambodge - Thaïlande

Devra aboutir à des accords dans quatre domaines :

- la délimitation de la zone disputée : on est en train d'en faire des mesures très précises;
- un code pétrolier; "petrol mining code";
- le système fiscal;
- le partage. Ce dernier chapitre

(*Petroleum sharing Agreement ou PSA*) concernera les différentes phases : exploration (sismique, ...), développement (études, forages, installation de plate-formes), production, en fonction de ce que l'on aura trouvé : gaz, huile, condensats... Ces différentes phases se dérouleront selon un plan de travail précis (*work program*). L'Autorité conjointe aura la tâche de contrôler que les travaux sont réalisés conformément à ce programme de travail. Si les travaux ne sont pas réalisés, il lui appartiendra de ré-attribuer les responsabilités.

les blocs non contestés

1 à 7

où ont été réalisés 9 forages entre 1991 et 1998 vont très prochainement recevoir de nouvelles appellations.

Actuellement seule la société australienne *Woodside Petroleum* y est active. Elle doit forer dans le bloc V vers la mi-2000.

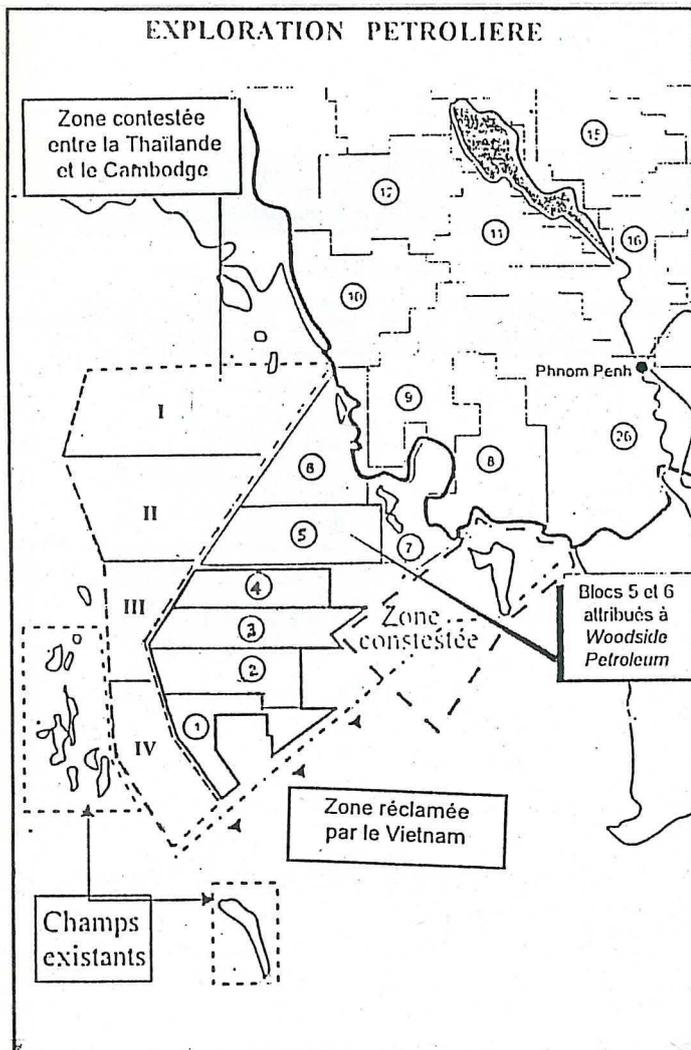
la zone on-shore

Pour la zone on-shore, on a tracé comme prévu (*cn 90*) sur des bases mathématiques de nouvelles divisions remplaçant les anciens "blocs", en fonction des données nouvelles. Ces nouvelles divisions ne sont pas encore portées sur la carte.

Concernant les deux "bassins" "Tonle Sap" et "Mékong" (près de la frontière vietnamienne) susceptibles de contenir des hydrocarbures, les études gravimétriques dont on dispose maintenant confirment l'intérêt de certaines parties de ces bassins.

On prépare les appels d'offre qui serviront à attribuer l'exploration des blocs nouveaux aux compagnies privées candidates. Il leur appartiendra de réaliser les études sismiques nécessaires. Il n'est pas encore possible de donner une date pour le lancement de ces appels d'offres.

Quant à la protection de l'environnement, il existe des lois, et d'autre part les compagnies exploratrices ont une grande compétence dans ce domaine. ■



CAMBODGE
NOUVEAU
le journal
des
décideurs
votre
meilleur
investissement



directeur de la publication **Cheá Savuth**
Rédacteur-en-chef **Alain Gascuel**
Mise en pages **Pen Mary**
Cartographie **Sambath Houth**
Impression **CIC Centre Informatique du Cambodge**
58 rue 302 BP 836 Phnom Penh

CAMBODGE NOUVEAU

est vendu sur abonnement seulement
exemplaire gratuit sur demande

tel 023 214 610 mob 012 803 410

E-mail cn@forum.org.kh

ME DIAS

Moins de victimes par mines

Le nombre des victimes de mines et engins non explosés est passé de 500 à 600 par mois dans les années 1992-93 à un peu plus de 30 en octobre 1999, a déclaré M. Ieng Mouly, président du CMAC. Le 27 décembre, lors de la remise aux autorités de Kompong Cham d'une surface déminée de 2 412 484 mètres carrés. Sur cette surface, il a été trouvé 699 mines anti-personnel, 8 mines anti-chars, 2886 engins non explosés. L'unité du CMAC du Kompong Cham a aussi instruit les habitants de 513 villages, 124 562 participants. La même unité a détruit dans d'autres districts 2 814 mines anti-personnel, 22 mines anti-chars, 16 242 engins non explosés. Les villageois eux-mêmes lui ont apporté 972 mines anti-personnel, 10 mines anti-chars et 1 non explosés.

[d'après *Damnoeung Pel Ngeach* 31.12.99, trad. *The Mirror*].

Funcinpec : rester dans la coalition.

Le Funcinpec ne réunira pas son Congrès annuel, mais seulement un Conseil national pour préparer les élections communales et une stratégie pour les élections légis-

latives de 2003. Le parti serait "au bord de l'anarchie" et son président le prince Ranariddh craindrait une fracture. Lors d'une réunion de 1000 membres du parti le 11 décembre, il a ré-pété qu'il fallait respecter l'accord de coalition avec le PPC conclu les 12-13 novembre 1998 et les récents accords concernant la formation de commissions conjointes au niveau provincial et municipal pour les prochaines élections communales.

[D'après *Moneaksekar Khmer*, 13.12.99, trad. *The Mirror*].

Magistrats suspendus

Le 7 décembre, le ministère de la Justice décidait de suspendre temporairement le juge Oum Sarith et le procureur Kann Choeunn à la suite de la relaxe irrégulière de suspects. Le rapport d'enquête de la commission ministérielle est presque achevé, et il montre des irrégularités sur les documents de relaxe.

Cependant, seul le Conseil suprême de la magistrature peut décider du sort des deux suspendus. Le cas est difficile du fait que M. Um Sarith n'est pas seulement à la tête de la Cour municipale de Phnom Penh mais aussi membre du conseil suprême de la magistrature.

[d'après *Rasmei Kampuchea*, 10.12.99, trad. *The Mirror*].

LIVRES

Un Destin Khmer Par Bernard Hamel

C'est l'histoire assez singulière d'une vengeance. Non d'une vengeance individuelle, la chose est assez courante au Cambodge.

Arun, qui a perdu presque toute sa famille sous le régime de Pol Pot, rumine l'idée de se venger des khmers rouges, et partage cette obsession avec son ami Sylvestre, un Français devenu très cambodgien après plus de dix ans passés au Cambodge, qui est le narrateur, et qui n'est autre que l'auteur du livre.

Cette rancune, cette haine des khmers rouges, si justifiées soient-elles, comment les traduire en action, comment les assouvir ? Le projet semble irréaliste.

Ce roman est le récit très détaillé, presque le journal de la vie d'exilé que mène Sylvestre après qu'en mars 1975, peu avant la chute de Phnom Penh, il est contraint de quitter son cher Cambodge et de vivre à Bangkok puis à Paris, de ses réflexions, attentes et incertitudes, de ses conversations avec

Arun et avec d'autres Cambodgiens, notamment son ami Samnang, écrivain devenu chauffeur de taxi -qui, lui, ne partage pas ses tourments vengeurs.

Après six années, le projet de vengeance s'accomplira, dans des circonstances et d'une manière qui constituent le "suspense" du roman. "Lorsque ce sera fini, nous pourrons vivre en paix avec nous-mêmes, vous comme moi" avait dit un jour le très secret Arun à son ami Sylvestre.

Dans un style sobre, très naturel, mais précis, classique, Bernard Hamel -journaliste, auteur de plusieurs livres sur le Cambodge; il connaît la juste valeur des mots- nous donne là une grande part de ce Cambodge qu'il connaît en profondeur, histoire et psychologie mêlées.

Après avril 1975, la plupart des habitants du Cambodge sont restés, et ont souffert l'horreur comme on le sait. D'autres ont connu à l'étranger des sorts très divers. L'itinéraire exceptionnel, et à peine imaginaire, de Sylvestre et d'Arun méritait de nous être conté.

Un Destin Khmer, par Bernard Hamel, 215 p., *L'Harmattan*, 1999.

INFORMATION à tous les clients d'Indochine Insurance :

depuis le 1er septembre, Indochine Insurance met en service gratuitement son

Service d'Assistance 24h/24

- Spécialistes en alerte prêts à intervenir sur simple appel.
- Ligne téléphonique dédiée.
- Service de nuit en coordination avec la police.
- Intervention immédiate sur les lieux de l'accident.
- Assistance à la rédaction du constat.
- Service Gratuit, dans la lignée des garanties offertes par Indochine Insurance.

"La raison du plus fort est toujours la meilleure." !

© Jean de La Fontaine 1621 - 1695

*Soyez exigeant,
Choisissez*



indochine
INSURANCE

No Problem Park - N°55, Rue 178 - Phnom Penh - Royaume du Cambodge
Tel : 210 701 / 210 761 - Fax : 210 501 - Email : info@indochine.com.kh - Internet: www.indochine.net

CAMBODGE NOUVEAU

Politique · Economie · Finances

Septembre 1999

Créée en février 1994, la Lettre d'Informations CAMBODGE NOUVEAU est destinée à répondre à une demande croissante d'informations objectives, précises et fiables concernant le Cambodge.

Objectifs : aider les responsables établis au Cambodge, appartenant au secteur public comme au secteur privé, tant étrangers que Cambodgiens, en les informant sur des réalités rapidement changeantes; aider les investisseurs à pénétrer ce pays très mal connu à l'étranger; constituer un lien entre le secteur public et le secteur privé; entre le Cambodge et l'étranger.

Les lecteurs de Cambodge Nouveau : les responsables d'entreprises établies au Cambodge; les responsables cambodgiens jusqu'au plus haut niveau; les organismes, gouvernementaux ou non, qui travaillent au Cambodge ou qui ont des relations avec ce pays; les entreprises qui souhaitent s'établir au Cambodge; les étudiants, etc ... Après plus de 4 ans d'existence, CAMBODGE NOUVEAU compte parmi ses abonnés la plupart des responsables cambodgiens et étrangers, entreprises établies au Cambodge, Ministères, Députés, Ambassades, ONG, Ecoles de Journalisme, Instituts de Recherche, Centres de Documentation, étudiants, particuliers, etc ... Son audience augmente régulièrement, tant au Cambodge qu'à l'étranger.

Présentation : 8 pages de format 21 x 29,7. Noir + 1 couleur, bleu et vert en alternance.

Périodicité : bi-mensuel (chaque année, en février, un Index de tous les articles parus depuis le n° 1).

Contenu :

- *un bref éditorial*, qui donne le climat : politique, psychologique, tel qu'il est recueilli auprès des responsables, ou de l'opinion en général, ou comme le voit **Cambodge Nouveau**.
 - *des interviews exclusives* de hauts responsables cambodgiens, qui permettent de connaître en profondeur, de façon sincère, nuancée, les différents courants de la politique et de l'économie du Cambodge.
 - *des enquêtes*. Exemples : l'Exploration pétrolière; l'Hévéaculture; les Salaires; le Budget; la Banque; l'Immobilier; les Echanges extérieurs; l'Enseignement; la Fiscalité; la Confection; les Routes; l'Eau, l'Electricité; les nouveaux Investissements; le Tourisme; l'Hotellerie; les Transports; Urbanisme et Aménagement du territoire; la Presse; Barrages et irrigation; ... En politique étrangère : l'intégration dans l'ASEAN; l'aménagement du Bassin du Mékong; les frontières ...
- La collection de **Cambodge Nouveau** constitue une sorte d'encyclopédie en expansion continue, indispensable pour avoir une connaissance approfondie, objective, du Cambodge réel.
- *des statistiques, des graphiques, des cartes* ...
 - *très fréquemment, courts entretiens* : la conjoncture vue par les chefs d'entreprise.
 - *documentation de base* : nouvelles lois et règlements, agréments d'investissements nouveaux ...
 - *des nouvelles brèves* : informations pointues, souvent exclusives, concernant la politique et le monde des affaires.
 - *une rubrique* livres et médias unique au Cambodge
 - *des tribunes libres, des opinions*, ... **Cambodge Nouveau** est indépendant !

POUR VOUS ABONNER : VOIR AU VERSO

attention : ce numéro est le dernier que vous recevrez gratuitement

CAMBODGE NOUVEAU

Politique - Economie - Finances

COMMANDE D' ABONNEMENT

Nom / Société

Adresse

s' abonne à CAMBODGE NOUVEAU pour une durée de (cocher SVP)

- 3 mois (ou six numéros) 60 US\$
 6 mois (ou 12 numéros) 115 US\$
 12 mois (ou 24 numéros) 200 US\$

24 envois par avion ajouter
Asie \$20 Europe \$30
Amériques \$45

date

signature

envoyez-moi une facture au reçu de ce bulletin

envoyez-moi un reçu

* nos abonnés bénéficient d' une réduction de 10 % sur tous nos tarifs de publicité

Pour vous abonner, vous pouvez

- nous téléphoner au 012 803 410, nous viendrons dans vos locaux
- poser ce bulletin d' abonnement et le règlement à BP 836, Poste centrale
- venir à nos bureaux, 58 rue 302 (entre le bd. Monivong et la rue 63)
(téléphoner auparavant 012 803 410)
- de l' étranger : libeller le chèque soit en US\$ soit, *de préférence*, en FF,
au nom de

Alain Gascuel - Cambodge Nouveau

le joindre au bulletin d' abonnement et l' adresser à

CAMBODGE NOUVEAU
BP 836
Phnom Penh, Royaume du Cambodge

CAMBODGE NOUVEAU

58 rue 302, Phnom Penh, Royaume du Cambodge - BP 836 - tel 012 803 410
adresse e-mail Cambodge.Nouveau@forum.org.kh